



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Ilias Panchard déposée le 21 février 2023

« Un casino à Lausanne : addiction et endettement, non à un cocktail au goût amer »

Lausanne, le 17 mai 2023

Rappel de l'interpellation

« Un deuxième casino vaudois devrait ouvrir ses portes en 2025. En effet, le Conseil fédéral souhaite autoriser deux nouvelles concessions pour des maisons de jeu en Suisse, dont une dans la région lausannoise.

A nouveau, l'argument des retombées économiques semble prendre le dessus sur les conséquences néfastes liées à l'addiction au jeu, dont les coûts sont estimés à 600 millions de francs par année. L'augmentation du nombre de concessions occultes aussi le fait que les jeunes sont bien davantage concernés que les adultes, que les personnes qui dépensent le plus dans les jeux d'argent sont souvent moins formées et précaires et que le « faible » pourcentage de la population souffrant d'une addiction au jeu rapporte une part massive des revenus aux exploitants.

Quartier du Flon à Lausanne, zone industrielle Les Marais à Romanel-sur-Lausanne et Malley à Prilly : les projets en lice pour obtenir la concession vaudoise sont donc tous dans la région lausannoise, one densément peuplée et à la population plutôt jeune. Imagine un casino ouvrir en plein centre-ville de Lausanne, cœur de la vie nocturne du Canton, a de quoi interpeller. Les conséquences en termes d'addiction, d'endettement et de problèmes sociaux ne peuvent être sous-estimés ».

Introduction

Au 31 décembre 2024, les 21 concessions actuellement octroyées pour l'exploitation de maisons de jeu « terrestres » et de maisons de jeu en ligne en Suisse arriveront à échéance. Le Conseil fédéral a décidé d'attribuer à l'avenir au maximum 23 concessions (10 concessions de type A et 13 concessions de type B). La Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) est chargée d'instruire et de conduire la procédure d'attribution des concessions. Dans ce cadre, des offres ont été déposées. Trois d'entre elles concernent la région lausannoise.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Après avoir fait part de son scepticisme à l'annonce du projet, comme la Municipalité analyse-t-elle le risque d'implantation d'un casino à Lausanne ?

L'article 8 de la Loi sur les jeux d'argent (LJAR) liste les conditions d'octroi d'une concession. Il est notamment précisé à l'alinéa 1 lettre e qu'une concession peut être

octroyée « si le canton et la commune d'implantation sont favorables à l'implantation d'une maison de jeu ».

Dans le cadre de la procédure fédérale d'attribution de nouvelles licences de maison de jeu, un projet concerne le territoire de la commune de Lausanne. La Municipalité a été consultée sur ce projet par la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ), conformément à l'art. 8 LJAR précité. La Municipalité s'étant opposée à ce projet, le risque est inexistant au vu de cette même disposition de la loi.

Question 2 : La Municipalité a-t-elle déjà communiqué sa position à la Confédération ? Si non, sait-elle à quel moment elle sera invitée à la faire ?

La décision de la Municipalité a été envoyée à la Commission fédérale des maisons de jeux le 23 mars 2023.

Question 3 : Prises dans leur globalité, la Municipalité a-t-elle une estimation des retombées économiques (« positives » comme négatives) et des impacts sociaux ?

La Municipalité s'étant opposée au projet soumis à consultation dans le cadre de la procédure fédérale d'attribution de nouvelles licences de maison de jeu, elle n'a pas mandaté d'organisme de recherches économiques pour disposer d'éléments d'analyse plus précis.

Question 4 : Quels peuvent être les risques sur l'addiction et l'endettement, en particulier des jeunes, en cas d'implantation d'un casino dans la région lausannoise ? La Municipalité est-elle en contact à ce sujet avec les organisations spécialistes de l'addiction aux jeux (Addiction Suisse, GREA, CHUV, etc.) ?

Addiction Suisse et le GREA ont publié deux études relatives aux problèmes de dépendance aux jeux d'argent en ligne qui montrent que la part des joueuses et joueurs problématiques a doublé, passant de 2.3% (2018) à 5.2% (2021) et que les jeunes sont particulièrement touchés par ce phénomène.

Le CHUV dispose d'une unité spécialisée appelée Centre du jeu excessif qui est active aux niveaux de la prévention, du traitement clinique, de la formation et de la recherche. Ses publications indiquent également que les jeunes sont plus à risque de développement des pratiques de jeux problématiques ou des dépendances que la moyenne de la population.

A ce stade de la procédure fédérale, qui comporte encore de nombreuses étapes, la Municipalité n'a pas de contacts suivis avec les organismes de prévention.

Question 5 : Le développement de l'offre en terme de jeux d'argent est-il un atout touristique pour la Ville de Lausanne et souhaitable pour son image ?

La Suisse comprendra à l'avenir au maximum 23 maisons de jeux « terrestres » ou en ligne. Actuellement, il existe en Suisse 21 casinos « terrestres » (10 A et 13 B) dont dix sont dotés en plus d'une concession en ligne. La dispersion historique de l'offre sur le territoire rend peu vraisemblable l'éclosion d'un centre touristique lié aux jeux d'argent en Suisse.



Question 6 : La Municipalité bénéficie-t-elle de moyens pour empêcher l'installation d'un casino dans la région lausannoise, aussi dans les projets situés sur d'autres communes ?

Les compétences de la Municipalité, au sens de l'article 8 LJAR, sont limitées au territoire communal.

Question 7 : La Municipalité aurait-elle des moyens d'agir et de s'y opposer si la Confédération décidait d'attribuer la concession au projet lausannois malgré, le cas échéant, l'opposition de son exécutif et de son législatif ?

Comme répondu à la première question, la LJAR précise en son article 8, alinéa 1 lettre e qu'une concession peut être octroyée « si le canton et la commune d'implantation sont favorables à l'implantation d'une maison de jeu ». La Municipalité de la Ville de Lausanne s'étant opposée au projet soumis à consultation elle ne peut pas être forcée à accueillir un casino sur son territoire.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Ilias Panchard.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 17 mai 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter